

FRANCE – Contrôle officiel sur les semences importées

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/09/2004

La Direction de la Concurrence et de la Répression des Fraudes a effectué 103 contrôles assortis de prélèvements auprès 39 établissements (semenciers, importateurs, conditionneurs et distributeurs) dans 25 départements. Au final, la présence de traces d'OGM a été découverte dans 4 échantillons sur 103, à hauteur de 0,1%. Les lots prélevés se répartissaient ainsi : 49 de semences de maïs, 18 de soja, 3 de colza de printemps et 33 de colza d'hiver. La majeure partie des semences analysées était d'origine française (82 prélèvements sur 103). Les autres lots provenaient de l'UE : Hongrie, Allemagne, Autriche, Slovaquie et de pays tiers (11 lots) : Chili, États-Unis, Canada et Turquie. Dans la plupart des cas, les entreprises avaient effectué les auto-contrôles avant commercialisation.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-contrôle-officiel-sur-les-semences-importees/